

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE MARCHE AUX PUCES DU 8 MAI 2010 A MOLSHEIM

Marché ouvert aux particuliers et professionnels qui se déroulera : Rue de Strasbourg, Place de l'hôtel de ville, rue de Saverne, rue du Maréchal Foch, la rue Saint Georges de la CPAM jusqu'à la rue des tanneurs et la place de la Liberté.

Organisé par le Lions Club Molsheim Vallée de la Bruche

REGLEMENT INTERIEUR :

- Toute réservation non accompagnée de son règlement et de l'**Attestation Inscription Vide Greniers** ne sera pas prise en considération. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation
- Mise en place des exposants de 6 heures à 8 heures. **Emplacements limités.**
- Les emplacements doivent être libérés à 18 heures dans un parfait état de propreté.
- **Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des exposants les choix de l'organisateur s'imposant aux exposants**
- L'organisateur autorisera les exposants riverains inscrits à débarrer devant chez eux s'ils en font la demande.
- L'organisateur se réserve le droit d'attribuer certaines places à sa convenance et suivant la nature du stand.
- Il sera interdit de vendre des articles et produits dangereux (armes blanches, armes à feu, etc...) ou en infraction à la législation.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou aux personnes ou dans le périmètre de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, le LIONS CLUB est seul juge pour prendre toutes dispositions et les exposants déclarent se soumettre aux décisions du Lions Club.
- L'exposant atteste être en conformité sur la législation réglementant pareille manifestation et décharge l'organisateur de toute éventuelle responsabilité à ce sujet
- **Votre emplacement sera attribué dans l'ordre d'arrivée des exposants le matin au point d'accueil rue de Strasbourg Il ne vous sera pas fait de courrier de confirmation. Le bulletin d'inscription tient lieu d'inscription, il est à retourner impérativement avant le 30 AVRIL 2010. En tant que participant aux Marché aux Pucés, mon nom sera inscrit dans le livre de police pour cette manifestation du 8 Mai 2010.**

Ce règlement a été déposé à la MAIRIE de MOLSHEIM

AVERTISSEMENT : Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à de telles manifestations, vous vous livrez clandestinement à une activité de BROCANTEUR ou d'ANTIQUAIRE. Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi et vous risquez en outre une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale. Si les objets mis en vente se révèlent être des objets volés, vous encourez les sanctions de l'article 321-1 et suivants du Nouveau Code Pénal.

Document disponible à l'Office du Tourisme de Molsheim et téléchargeable, rubrique manifestations, sur le site :

<http://www.mairie-molsheim.fr>,

Ce bulletin d'inscription, recto verso est à retourner à l'adresse suivante :

**Lions Club
M. René ECK
20 A Rue du Gal Leclerc
67120 MOLSHEIM**

**Renseignements :
06 07 96 28 98
rene@eck.fr**

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom:

Adresse : C.P : Ville :

Profession : Nature du stand :

Tel : Email :

Règle par chèque à l'ordre du Lions Club le montant de : **13€ / 5ml (mètre/linéaire)**

26€ / 10ml

39€ / 15ml

Et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et avoir rempli l'attestation d'inscription au Vide-Grenier.

DATE :

SIGNATURE :

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Ne remplir que la partie qui vous concerne

Partie à remplir par les associations ou professionnels :

Pour le marché aux puces se déroulant le 8 mai 2010 à Molsheim organisé par le Lions Club

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom

Représentant la Société / Association :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au :

ayant la fonction de :

Adresse du représentant :

CP : Ville :

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Partie à remplir par les exposants particuliers :

Pour le marché aux puces se déroulant le 8 mai 2010 à Molsheim organisé par le Lions Club

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom

Adresse :

CP : Ville :

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Document à retourner impérativement à l'organisateur avec le bulletin d'inscription avant le 30 avril 2010.